

EDITORIAL

Pour une transition vers une agriculture plus responsable et plus rentable

Depuis plus de 10 ans la Ferme de Cagnolle s'est engagée à créer une structure agricole qui puisse répondre aux problématiques auxquelles l'agriculture moderne est confrontée : comment produire des produits de qualité, en quantité, avec un impact environnemental positif et sans diminuer le potentiel productif des terres cultivées ? Pour répondre à ce défi, la Ferme de Cagnolle a placé le sol au centre des préoccupations agronomiques, avec la profonde conviction qu'un sol ayant une activité biologique intense permettrait de répondre aux problématiques économiques, environnementales et sociétales rencontrés par les agriculteurs.

Gage de son expérience et de l'expertise développées par le fondateur de la ferme, Benoit Le BAUBE a à cœur de sensibiliser un maximum de personne à l'agroécologie et ses enjeux. Sa volonté marquée de partager ses savoirs et savoirs faire expérimentés sur le terrain ont abouti à diverses actions de communication et notamment des actions de formations au sein du centre de formation : NONAGI.

La formation professionnelle est un enjeu fort des politiques publiques. NONAGI s'est donc attaché à répondre aux exigences de la Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale afin de garantir encore davantage la qualité de ses formations & le cas échéant d'activer leur financement par les organismes paritaires collecteurs agréés

Publics concernés

Nos formations sont proposées à tous les publics : salariés, demandeurs d'emploi & personnel en reconversion. Quel que soit le niveau de formation, du débutant à l'ingénieur confirmé, notre ambition est d'apporter une réponse précise aux besoins des stagiaires. Les salariés peuvent acquérir un plus haut niveau de qualification ou se réorienter vers un nouveau métier. Les jeunes & les demandeurs d'emploi facilitent leur entrée sur le monde du travail grâce à l'acquisition d'une qualification recherchée.

Nos formations préparent à des travaux en milieux hostiles, le stagiaire doit avoir une aptitude physique, intellectuelle et comportementale compatible avec les efforts physiques nécessaires et l'apprentissage en groupe.

Nota bene : Dans le cas où le stagiaire présente un handicap, vous êtes prié de le signaler préalablement à l'inscription afin que les dispositions soient étudiées, anticipées et prises en considération lorsque cela est possible. Contact avec notre référent handicap : Alexandra Legardez – formation@fermedecagnolle.fr

Ce guide s'adresse donc à des publics très variés. Je vous invite à le découvrir en espérant accompagner votre réussite professionnelle.

Benoît Le Baube
Directeur Général de Nonagi

Nonagi®
Copyright

LE GUIDE
DES FORMATIONS **2024**

Sommaire

1 -AGRICULTURE SUR SOL VIVANT

1.1 Changement climatique : comment produire encore demain ? sur Sol Vivant	p.4
---	-----

1.1 Changement climatique : comment produire encore demain ? sur Sol Vivant

Présentation

A un moment où l'agriculture devient un enjeu majeur dans la problématique du dérèglement climatique, il devient urgent de former ou d'accompagner des nouveaux agriculteurs conscients de l'influence de leurs choix culturaux. Une année après la formation, plus de 80% des participants déclarent avoir mis en place les innovations expérimentées sur la ferme.

Cette formation vise la transmission de techniques favorisant la mise en place d'agro-écosystèmes efficaces pour une production maraîchère performante. Au sein du réseau Maraîchage sur Sol Vivant, la Ferme de Cagnolle peut montrer qu'il est possible d'accroître considérablement les rendements agricoles tout en aggradant les sols et en favorisant la biodiversité, et en étant économiquement viable dans le cadre d'une production de légumes et de fruits sains et de qualité.

Objectifs pédagogiques

Le stagiaire sera capable d'avoir une approche globale et systémique face au changement climatique afin de maintenir, adapter et pérenniser son système de production. Notre objectif est de l'accompagner dans cette démarche afin qu'il soit en mesure de :

1. Comprendre les évolutions climatiques et les enjeux sur son territoire et in fine sur son exploitation.
2. Maîtriser des solutions techniques qui peuvent lui permettre de s'adapter et d'atténuer les effets du changement climatique sur son système de production.
3. Favoriser une gestion optimale de la ressource en eau tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Public concerné

La formation s'adresse aux porteurs de projets dans le domaine du maraîchage, futurs agriculteurs désireux d'acquérir des techniques innovantes ainsi qu'agriculteurs déjà installés souhaitant modifier leurs pratiques.

Prérequis

Acuité visuelle. Aptitude physique aux travaux agricoles



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Une pédagogie par objectifs est mise en œuvre.
- Les cours théoriques alternent avec des études de cas, partage d'expérience, observations de terrain, visites de planches culturelles et études de sol sur le site de la ferme de Cagnolle.
- La formation est animée par un technicien spécialisé & confirmé

EVALUATION DES ACQUIS

Feuille d'émargement, questionnaire d'évaluation des connaissances.

INTERVENANT

Benoît Le Baube, chef d'exploitation depuis 13 ans, sur la ferme expérimentale de Cagnolle, intervient à travers l'organisme de formation

NONAGI dans sa branche agro-écologie

DUREE

3 jours (21 heures)

TARIFS HT

- Financement privé : 414€
- Entreprises ou associations : 642€
- Financement par Vivéa, Pôle

MSV - Changement climatique: comment produire demain sur sol vivant		Jour 1		Jour 2		Jour 3	
9h-10h	Accueil, tour de table et de présentation & questionnaire <i>Ecoute des attentes des participants</i>	9h-9h30	Accueil, Tour de table temps questions/discussion	9h-9h30	Accueil, Tour de table Temps questions/discussion	Jours 3	
10h00-10h30	Présentation des enjeux écologiques de l'agriculture	9h30-10h30	Méthodologie de construction d'un itinéraire technique (ITK) <i>Comment appréhender un itinéraire technique (ITK) sans travail du sol</i>	9h30-12h30	Focus sur les différents facteurs de performance économique <i>Analyse économique de différents systèmes maraichers</i>		
10h30-12h30	Comprendre les écosystèmes pour concevoir une exploitation agroécologique <i>Fonctionnement du sol d'un point de vue: physique, chimique et biologique.</i>		Gestion de la fertilité : matières organiques, amendements et couverts végétaux <i>Les principaux ITK légumes en MSV/ Maraichage sol vivant</i>				
	<i>Motifs fondamentaux du fonctionnement des écosystèmes : focus sur le sol et la gestion de l'eau</i> <i>fièle de la matière organique dans la fertilité des sols et dans la nutrition des plantes</i>						
12h30-13h30	pause repas	12h30-13h30	pause repas	12h30-13h30	pause repas		
13h30-17h	Visite sur le terrain <i>Test bêche, analyse du sol</i> <i>Agronomie des Plantes</i> <i>Impact des pratiques agricoles sur la santé des plantes et sur la gestion des bio-agresseurs</i> <i>Les besoins d'une plante et son fonctionnement</i>	13h30-17h	Visite sur le terrain <i>Visite des planches de cultures et discussion</i> <i>Echange sur les itinéraires techniques</i> <i>Les rotations de cultures en MSV</i> <i>Gestes techniques, matériels, points d'attentions, échange</i>	13h30-14h30	Visite des jardins <i>Production et rendement</i>		
				14h30-15h30	Visite du bâtiment de transformation, stockage et séchage <i>Logistique et planification des cultures</i> <i>Discussions sur les avantages et les difficultés de la transformation</i>		
				15h30-17h	Temps d'échanges, questionnaires <i>Discussion, questions</i>		

Ce planning peut être modifié en fonction des besoins des participants et de la météo
Les situations de handicap seront analysés et adaptés le cas échéant avec la coopérations des partenaires référents

Pour vous inscrire, connaître les financements ou autre, rendez vous sur notre site internet :
<https://fermedescaennolle.fr/>

Formulaire d'inscription

Merci de remplir et signer ce formulaire d'inscription ainsi que la page annexe à la formation Maraichage sur Sol Vivant puis le transmettre à formation@fermedecagnolle.fr

DATE DE LA SESSION DE FORMATION
NOM
Prénom
Date de naissance
Adresse
Code postal + VILLE
Financement	Privé VIVÉA, précisez votre statut : Entreprise ou association Autre fond de formation, précisez :
Téléphone
E-mail
Niveau de formation	Le plus haut, tous secteurs confondus

PROTECTION DES DONNEES ET CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS RECUEILLIES

Dans le cadre de notre activité NONAGI est amené à traiter des informations vous concernant (noms, adresses, statut professionnel...) ceci dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018). Vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, effacement...) par simple demande écrite soit par courrier au siège de NONAGI, soit par courriel au formation@fermedecagnolle.fr

- Droit à l'image** - Je coche cette case si j'autorise le centre de formation NONAGI et l'exploitation agricole Benoit LE BAUBE – Ferme de Cagnolle à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, à titre gratuit et non exclusif, la (ou les) photographie(s) et vidéos me représentant. La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps.

Fait à Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

ANNEXE : NOTE D'INFORMATIONS PRATIQUES Et CONDITIONS DE VENTES

FINANCEMENT

Nos formations sont **certifiées Qualiopi** et peuvent être financées par :

- Le **fond de formation VIVÉA**, pour les agriculteurs, les cotisants solidaires, les conjoints collaborateurs et les porteurs de projets en parcours PPP. Ce financement étant plafonné à 2 000€ par personne et par an, pensez à vérifier vos quotas.
- Le **Pôle Emploi, les OPCO ou autre organisme financeur**. Merci de nous faire savoir en premier lieu si vous envisagez un de ces financements, les procédures peuvent être longues.

Bien que nous vous accompagnions dans la recherche de financement, **vous êtes responsable de votre financement**. En cas de refus de financement de la part d'un organisme nous vous facturerons la formation à hauteur du tarif financement privé. **Nos formations ne sont pas éligibles au CPF.**

· **Financement privé, les règlements sont exigibles et payables au maximum 15 jours avant le début de la formation**

HORAIRE

Les formations **débutent à 9h00 et se terminent à 17h00** tous les jours. Une de pause d'1 heure pour le déjeuner.

PROCEDURE INSCRIPTION

1. Télécharger les documents d'inscriptions en ligne sur notre [site internet](#).
2. Remplir le formulaire d'inscription et les envoyer à formation@fermedecagnolle.fr

Votre inscription ne sera confirmée qu'après réception d'un accusé de réception mail le notifiant. Et pour les financements privé **les règlements sont exigibles et payables au maximum 15 jours avant le début de la formation**

CONDITIONS D ANNULATIONS

NONAGI se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session inscrite au calendrier si le nombre d'inscription est insuffisant.

Désistement du stagiaire :

- Pour une annulation intervenant moins de 30 jours avant le début du stage une participation de 50% du montant sera retenue. Sauf conditions exceptionnelles ou report de la formation à une date ultérieure.
- La formation est intégralement due si l'annulation intervient moins de 3 jours avant le démarrage de la session de formation. Il en est de même pour tout stage commencé.

Fait à Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

COMMODITE

L'hébergement et les repas sont à votre charge.

Vous pouvez vous renseigner sur les **offres de logement aux alentours**. Par exemple, nous connaissons à Belvès :

- Le Manoir de la Moissie (Chambres d'hôtes & gîte) 07 81 18 79 30 www.lamoissie.fr
- Les Hauts de Lastour (Gîte) 05 53 29 00 42 <https://www.leshautsdelastours.com/fr>
- Chez Pierre - Maison à Belvès (6 Lits dont 1 chambre double + 1 chambre avec lit double et 2 lits simples) – sur le [site Airbnb](#)

NB : Envie de contacter vos camarades de sessions de formation pour partager l'hébergement et/ou covoiturer, signalez-le à formation@fermedecagnolle.fr

Une **cuisine commune toute équipée** est mise à disposition à la ferme (réfrigérateur, four, feux de cuisson, vaisselle, PAS de micro-onde), merci d'anticiper vos repas, afin de ne pas déborder sur les heures de formation. Les cuisines doivent être laissées dans un état convenable : vaisselle propre, sèche et rangée, tables et plans de travail propres, balai passé.

AUTRES INFORMATIONS

Des sorties sont prévues, merci de prévoir chaussures ou chaussons pour le retour en salle.
Le nombre de places disponibles est limité à 15 personnes

:

CONTACT

formation@fermedecagnolle.fr

06.59.11.97.72

Plus d'info sur notre site : <https://fermedecagnolle.fr/>

PREAMBULE

Les présentes conditions générales sont remises au client qui déclare en avoir pris connaissance préalablement à la commande de prestations de service, auprès d'NONAGI. Toute commande ferme et acceptée par NONAGI implique pour l'acheteur adhésion sans réserve avec présentes conditions de vente qui font la loi des parties. Celles-ci ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires figurant sur le bon de commande ou sur tout autre document quel que soit le moment où elles auraient pu être portées à la connaissance d'NONAGI. Toute commande, toute vente ou tout accord passé verbalement par téléphone, doit faire l'objet de notre confirmation écrite pour engager NONAGI. Toute clause contraire ne sera valable que si elle a été acceptée expressément et par écrit par NONAGI. NONAGI ne peut être liée par tout autre document tel que prospectus ou catalogue, qu'il a émis et qui n'a qu'une valeur indicative. Par ailleurs, NONAGI se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment.

1 - PRESTATIONS PROPOSEES

NONAGI offre à ses clients les prestations de services suivantes :

- Expertises,
- Formation professionnelle.

2 - COMMANDES DE PRESTATIONS

2.1 - Objet de la commande

Toute demande de prestations de service par le client donne lieu, de la part d'NONAGI, à une proposition écrite comportant la description précise de la prestation ainsi que les éventuelles conditions particulières applicables. Toute proposition émise par NONAGI est valable généralement 1 (un) mois à compter de sa date d'émission, sauf clause ou condition particulière. Lorsqu'une proposition prévoit une participation aux frais de la part du client, celle-ci est susceptible d'être révisée en fonction des variations des conditions économiques, suivant un mode de calcul conforme à la réglementation générale sur la révision des prix.

2.2 - Acceptation de la commande

NONAGI n'est liée par la commande de prestations qui lui parvient lorsqu'elle l'aura acceptée définitivement moyennant l'acceptation écrite de la proposition telle que définie à l'article 2.1.

2.3 - Modification ou annulation de commande

Aucune modification ou annulation de commande émanant du client ne sera recevable postérieurement à l'acceptation par NONAGI de la commande, sauf accord contraire d'NONAGI déterminant les conditions de cette modification ou annulation. En toute hypothèse en cas de résiliation anticipée de la commande à l'initiative du client, NONAGI se réserve le droit de demander au client une indemnité qui correspondra au montant des frais engagés au moment de l'annulation. NONAGI se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification à la prestation et s'engage à en informer le client sans délai.

2.4 - Erreurs dans la prise de commande

NONAGI peut corriger toute erreur qui pourrait survenir lors de la prise de commande et n'encourt aucune responsabilité de ce fait.

3 - EXECUTION DE LA PRESTATION

3.1 - Adresse de l'exécution

La prestation est effectuée à l'adresse communiquée par le client dans sa commande, ou convenue d'un commun accord avec lui.

3.2 - Dates et délais

Sauf convention expresse, les délais d'exécution de la prestation ne sont donnés qu'à titre indicatif, en fonction de la disponibilité du calendrier des commandes d'NONAGI et les retards éventuels ne donnent pas droit au client d'annuler la commande, de refuser la prestation ou de réclamer des dommages intérêts. NONAGI se réserve la faculté de retarder l'exécution de la prestation jusqu'à complète réception des informations que le client doit, d'un commun accord, lui faire parvenir.

3.3 - Responsabilité

Il appartient au client de prendre la précaution préalable de s'informer, de se renseigner et de se faire conseiller sur l'objet de la prestation commandée et de vérifier si elle est véritablement adaptée au besoin qu'il a identifié. Sur demande du client, NONAGI peut donner des informations ou renseignements ou formuler des avis sans que ceux-ci engagent la responsabilité d'NONAGI. Le client est, en conséquence, seul responsable du choix, de la destination et de la mise en œuvre de la prestation commandée. Toute étude préalable est faite aux seuls frais du client.

4 - PRIX ET PAIEMENT

4.1 - Prestation

Pour toutes les prestations, NONAGI se réserve le droit de demander, à l'acceptation de la commande, un acompte défini en accord avec le client.

4.2 - Modalités du paiement

Chaque prestation donne lieu à l'établissement d'une facture, payable au siège social de la société NONAGI, par chèque ou virement sous 30 jours nets date de facture.

4.3 - Structure de prix

Les prix sont établis sur la base des conditions économiques indiquées dans les offres. Elles sont révisables en fonction des coûts de leurs éléments constitutifs dans le cadre de la législation en vigueur.

4.4 - Réductions

Des réductions peuvent être octroyées en fonction de la nature des prestations, selon les modalités de notre service commercial. En toute hypothèse, nos réductions ne sont acquises, ou de principe acquies, qu'après qu'il ait été constaté que l'ensemble des conditions auxquelles elles sont subordonnées a été respecté en permanence pendant la période concernée.

4.5 - Retards et défaut de paiement

Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, par dérogation à l'article 1153 du Code civil, le paiement d'intérêts de retard égaux à 1,5 (une fois et demie) le taux de l'intérêt légal. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au jour du complet paiement. En outre, dans un tel cas, NONAGI se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toutes les commandes en cours émanant du client, ceci ayant pour effet de rendre immédiatement exigibles les autres commandes en cours, si NONAGI n'opte pas pour la résiliation de ces commandes. Par ailleurs, en cas de défaut de paiement du client, la vente pourra être résolue de plein droit, si bon semble à NONAGI et sans mise en demeure préalable, qui pourra alors demander réparation du préjudice subi, sous forme d'une indemnité égale à 15% de la somme impayée. La résolution frappera non seulement la commande en cours mais aussi toutes les commandes antérieures impayées, qu'elles soient exécutées ou en cours d'exécution. Le client devra rembourser à NONAGI tous les frais occasionnés par le recouvrement de sa créance.

4.6 - Garantie de paiement

Toute détérioration du crédit du client pourra justifier l'exigence de garanties avant l'exécution des commandes reçues. NONAGI aura la faculté de soumettre la continuation de ses relations avec le client, y compris la continuation de l'exécution des commandes, à la communication des documents comptables du client et notamment de comptes prévisionnels, lui permettant d'apprécier sa solvabilité. Toute commande d'un client postérieurement à la date du prononcé du jugement d'ouverture de redressement judiciaire de celui-ci et pendant toute la durée de la procédure (a) implique un paiement d'avance ou, à défaut, que la commande pourra être réglée comptant préalablement à la livraison et (b) est subordonnée à la fois à un bon de commande visé par l'administrateur désigné et un paiement d'avance par chèque contresigné par l'administrateur désigné.

6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle portant sur les techniques ou toute autre documentation remise avec la proposition ou lors de l'exécution de la prestation, quelle que soit sa nature, resteront la propriété d'NONAGI ou de l'éventuel tiers propriétaire.

7 - BENEFICE DES DÉCOUVERTES ET INVENTIONS

7.1 - Brevets d'invention

Les résultats des travaux effectués par NONAGI pour le compte du client seront en toute hypothèse susceptibles d'être protégés par des brevets d'invention.

7.2 - Découverte de procédés et techniques de portée générale

Toute découverte dans le cadre de l'exécution de la prestation par NONAGI de procédés et techniques de portée générale, pourront faire l'objet d'un brevet déposé aux seuls gré, nom, frais et risques d'NONAGI. Le client pourra, s'il le désire, pour le domaine d'application défini dans la commande, obtenir de la part d'NONAGI une licence exclusive aux termes et conditions définies par NONAGI. Les découvertes faites par NONAGI, dans tout autre domaine autre que celui défini dans la commande, et brevetées en tant que telles, pourront faire l'objet d'une licence auprès de toute entreprise qui en ferait la demande.

7.3 - Réalisation spécifique

L'intervention à pour objet une réalisation spécifique lorsqu'elle intervient strictement dans le domaine technique dans lequel le client exerce normalement ses activités et tel que défini dans la proposition émise par NONAGI. Toute découverte de cette nature pourra faire l'objet d'un brevet déposé aux seuls nom, frais et risques du client. Le client, pour toutes les découvertes qu'il aura ainsi brevetées et ne relevant pas d'un domaine défini dans la commande, devra proposer une licence à NONAGI.

8 - CONFIDENTIALITE

Le client et NONAGI s'engagent à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les informations et documents désignés expressément comme confidentiels par chacun d'eux et auxquels ils auraient eu accès à l'occasion de l'exécution des prestations objet de la commande. Tout échange d'information confidentielle sera effectué par écrit signé de la partie qui aura reçu les pièces ou informations confidentielles. A cet égard, NONAGI émet un engagement de confidentialité. Un accord de confidentialité pourra également être établi à la demande du client.

9 - GARANTIE ET RESPONSABILITE

9.1 - Garantie

NONAGI garantit que les prestations fournies seront conformes aux exigences et spécifications telles que précisées par la proposition émise par NONAGI ou dans le bon de commande et qu'il apportera toute sa compétence, ses soins et sa diligence raisonnables dans l'exécution des prestations et les fournira conformément aux usages de la profession. La présente garantie est la seule accordée par NONAGI au client, à l'exclusion de toute autre garantie, expresse ou tacite.

9.2 - Limitation de responsabilité

NONAGI indemnera le client de tout dommage ou préjudice direct aux biens ou aux employés de ce dernier, ou de tout tiers envers lequel le client est responsable, dans la mesure où ils auront été causés par des actes de négligence ou des omissions de NONAGI ou par un défaut de conception, à l'exclusion de tout autre cause, étant expressément convenu que le montant total de la responsabilité de NONAGI pour les dommages aux biens (y compris des dommages résultant d'une responsabilité délictuelle, d'une rupture du contrat ou d'un manquement à une obligation réglementaire) ne pourra excéder le prix payable par le client au titre de la commande en cause. Le client renoncera par ailleurs à tout préjudice immatériel.

9.3 - Cas fortuits, force majeure et accidents assimilables

NONAGI ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution ou retard dans l'exécution de la prestation dû à des causes indépendantes de sa volonté y compris, sans que cette liste soit limitative, à la force majeure, au fait du client ou du Prince, aux incendies, au gel prolongé, aux inondations, aux épidémies, à la restriction de quarantaine, aux guerres, à la pénurie de main d'œuvre, de matière première ou de moyens de production, aux grèves chez NONAGI, aux retards de transports ou de déplacement ou en raison de toute autre cause échappant au contrôle de NONAGI. NONAGI ne pourra donc être tenue responsable de tout préjudice subi par le client, que ce soit toute perte d'utilisation, de bénéfice ou autre préjudice direct ou indirect résultant du retard dans l'exécution de la commande.

10 - RECLAMATIONS ET APPELS

Une réclamation et/ou un appel émanant d'un client fait l'objet d'un traitement conforme à la procédure PRG 4 « Réclamations et Appels » disponible sur demande auprès de la Direction Générale de NONAGI.

11 - DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

11.1 - Droit applicable

Tout contrat conclu, ainsi que toute commande acceptée par NONAGI seront régis par le droit français, tant en ce qui concerne la formation que l'exécution, l'interprétation et la rupture desdits contrats et commandes.

11.2 - Attribution de juridiction

Tout litige découlant des relations entre NONAGI et le client sera de la compétence exclusive du Tribunal du siège social d'NONAGI, quel que soit le lieu de livraison, le lieu d'exécution de la prestation, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

12 - DISPOSITIONS GENERALES

12.1 - Cession et modification juridique dans la personne du client

Le client ne cédera aucun de ses droits ni obligations, au titre d'une commande, sans l'accord préalable écrit d'NONAGI.

12.2 - Disposition inopérante

Si une disposition ou partie d'une disposition quelconque doit être écartée ou déclarée inopérante, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée.

12.3 - Modification

Les présentes conditions générales ne pourront être amendées ou modifiées que par un document écrit.

12.4 - Non-renonciation

Le fait qu'NONAGI ne se prévaut pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

12.5 - Conditions particulières

NONAGI se réserve le droit de négocier des conditions particulières avec les clients, éventuellement dérogatoires aux présentes conditions générales. Toutefois, aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'NONAGI, prévaloir contre les présentes conditions générales. Les éventuels documents émis à l'issue de la prestation d'NONAGI restent la propriété d'NONAGI jusqu'au règlement total des factures par le client.

13 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Il est nécessaire de fournir les éléments indiqués sur le bon de commande pour participer aux formations, de même qu'il est nécessaire de fournir les éléments imposés par la loi pour la facturation. Afin de traiter votre demande d'inscription et vous envoyer des informations commerciales, NONAGI collecte vos données personnelles en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »). NONAGI s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses Clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les données personnelles du contact ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées. Conformément au RGPD, le Commanditaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour exercer ces droits, le Commanditaire doit adresser une demande par courriel en écrivant à l'adresse suivante : contact@nonagi.com en indiquant son nom, prénom, adresse courriel.